Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201974-20251218-20251254-DE

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE

Extrait du registre des délibérations
2025-12-54

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit DECEMBRE, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David BOIXIERE, maire de la commune.
Étaient présents : M. HULAUD Jean-François, M. JUIN Didier, Mme VAN DIEN Françoise, M. TERRIERE Jacques, M. OGER Bernard, M. PERRUSSEL Michel, M. DURNERIN Laurent, Mme LEMARCHAND Christelle, Mme LEROUX Marie-Pierre, M. ROBIN Patrice, Mme PRIE Nathalie, Mme BELLANGER Gilberte, Mme VEAUDELET Christelle, Mme FURET Aurélie, Mme AUBRY Solène, M. VANNOOTE Dominique, M. GUILLAUDEAU Michel, Mme GUEGAN Juliette.
Etaient excusés ou absents : Mme MEHEUST Véronique (pouvoir à M. David BOIXIERE), Mme DEHLINGER Véronique, M. CHOUIN Pierre (pouvoir à M. Dominique VANNOOTE), Mme PHILIP Véronique (pouvoir à Mme Nathalie PRIE).

AFFAIRES SCOLAIRES

DOTATION DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE NOTRE DAME

Monsieur Bernard OGER, Conseiller délégué aux Finances et Infrastructures, rappelle que les municipalités sont tenues de participer au coût de fonctionnement des écoles privées lorsque ces dernières ont signé un contrat d'association, ce qui est le cas de l'école Notre Dame.

Cette dotation est basée sur les coûts de fonctionnement de l'école Entre Terre et Mer qui s'élevaient à 124.681,50 euros en 2024, avec une ventilation de 83.943,87 euros pour les enfants pleudihennais scolarisés en maternelle et 40.737,63 euros pour les élémentaires. La différence s'explique par le fait que le salaire des ATSEM n'est pris en compte que pour les maternelles.

Considérant ces coûts, le forfait par élève est de 1.824,87 euros pour les maternelles et 515,67 euros pour les élémentaires. A titre informatif, la moyenne départementale du forfait est de 1.650 euros pour les maternelles et 570 euros pour les élémentaires.

Avec 99 enfants domiciliés à Pleudihen à la rentrée de septembre 2025 sur 169 enfants scolarisés à l'école Notre Dame, la dotation représente :
- 34 maternelles X 1.824,87 € = 62.045,58 €
- 65 élémentaires X 515,67 € = 33.518,55 €

Soit une dotation globale de 95.564,13 euros.

VU l'article R. 422-44 du code de l'éducation,
VU l'avis de la Commission Finances du 11 décembre 2025,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

VALIDE la dotation de fonctionnement de l'école privée sous contrat Notre Dame pour un montant total de 95.564,13 euros, répartis de la façon suivante :
- 34 enfants pleudihennais scolarisés en maternelle (forfait de 1.824,87 €) : 62.045,58 euros
- 65 enfants pleudihennais scolarisés en élémentaire (forfait de 515,67 €) : 33.518,55 euros

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article comptable 6558.

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 19 décembre 2025.

Le Maire,
David BOIXIERE

MAIRIE DE PLEUDIHEN SUR RANCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22690

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo